

<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/spip.php?article102>



# L'Équipe d'animation paroissiale

- Vie du doyenné - L'équipe Pastorale et conseils -

**D**oyenné  
Pays  
**M**illavois

Publication date: mercredi 13 septembre 2023

---

Copyright © Doyenné du Pays millavois - Tous droits réservés

---

**Le mot « Église »** signifie : « *rassemblement* ». L'Église, c'est une communauté de baptisés qui s'organise pour que le cadeau de la foi soit proposé, célébré et vécu aujourd'hui.

Il n'est plus possible d'organiser une Église locale à partir des seuls prêtres trop peu nombreux. Ils ne peuvent plus être au centre du dispositif pastoral, même s'ils demeurent au cœur. La présence sacerdotale dans notre diocèse est aujourd'hui très fragile, seulement vingt-cinq prêtres de moins de 65 ans pour tout le diocèse de Rodez. Ce chiffre ne doit pas nous affoler outre mesure, mais nous aider à regarder avec réalisme la situation qui est la nôtre. Les catholiques ne peuvent plus, ne doivent plus, attendre de ces vingt-cinq prêtres la présence qu'ils demandaient aux trois cents prêtres que comptaient l'Aveyron, il y a seulement vingt ans. Ces prêtres encore jeunes se dépensent en priorité pour accompagner la mise en place de communautés locales se prenant réellement en charge.

C'est pourquoi l'évêque, dont la mission est de préparer l'avenir ecclésial, désire la mise en place de deux instances considérées comme essentielles dans le dispositif pastoral, à savoir :

- une équipe d'animation paroissiale
- un conseil pastoral.

La création de l'EAP est bien une manière « *autre* » d'organiser l'Église.

**Elle est une instance volontairement restreinte de cinq personnes se réunissant régulièrement avec le curé et les prêtres coopérateurs (*pratiquement toutes les deux à trois semaines*), pour prendre les orientations et décisions concernant les quatre piliers de la vie ecclésiale :**

- 1er pilier : l'annonce de la foi.
- 2e pilier : la vie sacramentelle et liturgique.
- 3e pilier : la diaconie de l'Église, la solidarité.
- 4e pilier : la gestion des biens matériels.

Les membres laïcs de l'EAP n'ont pas à se substituer aux acteurs habituels de ces missions. Leur travail est de les accompagner, les stimuler, et engager avec eux une évaluation et une réflexion sur les besoins et les appels pour aujourd'hui. Les membres de l'EAP ne se sont pas choisis.

Ils ont été appelés par l'évêque. Ils recevront, lors d'une célébration d'envoi, une "**lettre de mission**". Ils sont avec le curé et les prêtres coopérateurs *l'exécutif de la paroisse*. On dit que les membres de l'EAP participent à la « **charge pastorale** » des prêtres pour un temps déterminé de quatre ans.

L'EAP est toujours présidée par le curé. Dans la théologie catholique, le signe du ministère ordonné est essentiel, indispensable. Il rappelle à une communauté d'Église qu'elle se reçoit d'un autre : le Christ. Nous n'allons pas vers une Église sans prêtres, même si les prêtres sont et seront beaucoup moins nombreux. Il n'y a pas l'Église catholique sans le signe du ministère ordonné : prêtres et diacres.